Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance

du 31 janvier 2025

et approuvée par arrêté grand-ducal

en date du 08 avril 2025

ayant comme sujet

« Règlement-taxe applicable à la Bibliothèque Municipale ; modification ; décision »

a été publiée et affichée le 10 avril 2025

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,

Le bourgmestre,

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Patricia GONCALVES
Secrétariat Général - Secrétariat
T (+352) 2754 2421
patricia.goncalves@villeesch.lu